

Membres	23
Présent(s)	14
En audio/visioconférence	2
Représenté(s)	4
Quorum	16

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Modeste BONTE, Madame Anne BOUCARD, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Monsieur Roland HARLAUX, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Annick SUDERMANN, Madame Lucette TISSERAND et Monsieur Sebastien EHRET (Représentant de la société EMHA)
- Présents en visio : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Monsieur Laurent WALTER, Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel) et Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)
- Absents et excusés : Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Antoine BREINING (procuration à Monsieur Bernard MATTER), Monsieur Abdelaziz CHOUKRI (procuration à Madame Chahrazad ALLAM), Madame Virginie JACOB (procuration à Madame Lucette TISSERAND), Madame Nadia MONKACHI (procuration à Monsieur Bernard MATTER), Monsieur Patrice SCHOEPPF et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes)
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / Secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines), Madame Isabelle DAVID (Directrice de la Transformation Numérique) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Conseil d'administration,
Vu les dispositions de l'article R2122-7 du Code général des collectivités territoriales
Vu les dispositions de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation
Vu le rapport du Directeur général
Délibère :

CA/2025/031 : Délégations de signature du Directeur général

Il est décidé :

1. D'autoriser le Directeur général à déléguer sa signature aux personnels d'encadrement nommément désignés et dans la limite des attributions des directions et des services pour :
 - les engagements financiers, bons à payer, paiements,
 - les marchés (passation/exécution)
 - les autres documents et actes administratifstels que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme